

l'Edition Musicale Vivante

revue mensuelle

le n° 4 francs

abonnement :

france : 40 francs

étranger : 50 francs

chèques postaux : 1246-33



5, rue
du cardinal-mercier

paris (9^e)

tél. : central 96-70 — 97-39

— gut. 46-65 — 71-29

— inter. central 74-61

Sommaire

LE DISQUE A L'ÉGLISE, par Paul ALLARD ■ LA MUSIQUE DE CHAMBRE ET LE DISQUE, par Paul LANDORMY ■ LES GRANDES VEDETTES DU DISQUE : ROGER BOURDIN, par Louis BEYDTS ■ CRITIQUE DES DISQUES, par Émile VUILLERMOZ ■ LES DISQUES DE VIOLON, par Marc PINCHERLE ■ LES DISQUES DE DICTION, par Régis GIGNOUX ■ LES DISQUES DE CHANT, par Maurice BEX ■ LES DISQUES DE CHANSONS, par Bernard ZIMMER ■ L'ACCORDÉON AUTOMATIQUE, par Gérard VOISIN ■ Nos ÉCHOS.



Le Disque à l'Église

par Paul Allard

« Le Souverain Pontife, exposai-je à l'un des plus hauts dignitaires de l'Archevêché de Paris, vient de faire appel à la science en lançant, à travers l'univers chrétien, un retentissant message radiophonique... Mgr Verdier, Archevêque de Paris, s'est exprimé, lui, par la voix du cinéma parlant... Des microphones sont installés au pied des chaires des grands orateurs chrétiens.

« Ces faits ne sont-ils pas des signaux avertisseurs d'une totale réconciliation de l'Église et de la Science ? Faut-il aller plus loin et installer, dans les sanctuaires, des appareils de musique mécanique qui remplaceront ou soutiendront les chantres, les chorales où sévit, m'a-t-on dit, la crise de main-d'œuvre humaine, comme dans les milieux artistiques profanes ? »



... A ces mots « ...réconciliation de la Science et de l'Église » mon interlocuteur fit un geste courtois de protestation.

« On ne peut pas parler de réconciliation puisqu'il n'y a jamais eu brouille. L'Église s'incline devant les merveilles de la science et Pasteur fut, à la fois, un grand savant et un grand chrétien... »

« C'est vous dire qu'a priori, aucune objection n'est faite par l'Église à l'adoption des admirables moyens modernes de diffusion de la pensée : radio, cinéma, musique mécanique.

« Mais autre chose est de répandre au dehors les vérités chrétiennes par un de ces moyens ; autre chose est de l'introduire au sein même de la liturgie ! Car c'est, sinon un dogme au sens étroit du mot, du moins une tradition de considérer le chant religieux comme une prière. »

« Si belle que soit une voix humaine, nous lui préférons une humble voix plus modeste si elle est l'expression même de l'âme.

« Et la tâche de l'Eglise est d'organiser parfaitement, pour exécuter les chants religieux, des maîtrises, des chorales qui, à l'église, s'épanouissent dans une prière musicale fervente et spontanée.

« Aussi, en principe, — et mon interlocuteur insista fortement — en principe, répéta-t-il, l'Eglise repousserait tout instrument qui rappellerait fâcheusement le moulin à prières des Hindous.

« Mais certaines nécessités ont contraint l'autorité diocésaine à fermer les yeux sur des initiatives de plus en plus nombreuses qui, de-ci, de-là, dans les campagnes, ont fait appel à la musique mécanique.



« Certains de nos chantres, continua l'éminent prélat, nous ont quitté. Nous ne pouvions pas leur donner la rémunération qu'ils méritent. Nos instrumentistes subissent, comme leurs confrères profanes, la crise qui atteint la musique humaine. Peut-être, en dernière heure, nous reviennent-ils en assez grand nombre. Et voici pourquoi :

« Pour compléter leurs émoluments, ils s'inscrivaient, le soir, dans les orchestres de cinéma. Or, ces orchestres étant, même dans les petites villes de France, remplacés par des instruments mécaniques, ils ont été licenciés et ils ont repris leur place chez nous depuis le chômage des musiciens.

« Quoi qu'il en soit, certains de nos curés de campagne, craignant que leur église ne devienne muette et perde ainsi des fidèles, ont, dans certains cas, et surtout dans les offices exceptionnels comme la Messe de Minuit, la cérémonie du 11 novembre, les mariages, etc..., fait appel au disque.

« Il est certain qu'un disque bien enregistré porte, lui aussi, à la prière, incline à la piété. Cette musique désincarnée, cette musique d'âme remuée, bouleverse. Des expériences concluantes ont été faites : des fidèles n'ont jamais voulu croire que les chants qui venaient de leur faire monter les larmes aux yeux étaient dus à un assemblage de métal, de bois et de cire...

« Mais il y a des précautions à prendre. Cette musique-là ne souffre pas la médiocrité. Il faut des instruments de premier ordre et des disques de qualité. C'est pourquoi je préfère le disque à la radio. Celle-ci est à la merci du fading, d'un accrochage, d'une mauvaise manœuvre, et ces accidents — désagréables dans tous les cas — prennent, à l'église, un certain caractère de profanation.

« Il ne faut employer que des instruments d'un mécanisme simple, car nos braves bedeaux et nos espiègles enfants de chœur manquent un peu de doigté.

« D'autre part, cet emploi du disque ne peut pas être uniformément recommandé. Il est évident que le disque ne s'impose pas à la Madeleine ni à la Trinité, ni dans les grandes villes. Il faut le cantonner dans les campagnes, et surtout dans les campagnes isolées, comme les Alpes, les Cévennes et toutes les régions de montagne.

« Et il y a des cas où, non seulement tout scrupule doit être levé, mais où c'est un devoir d'employer le disque : il s'agit des pays de mission.

« Les valises de nos missionnaires, nous les bourrons de disques spéciaux à l'usage des catéchumènes.

« Bref, conclut le représentant de Mgr Verdier, nous en sommes à la période d'adaptation. Aucune objection ne doit nous arrêter concernant l'emploi du disque dans ce que j'appellerai les œuvres complémentaires de l'Eglise : les patronages, les communautés religieuses. Dans certaines circonstances, le disque s'impose également depuis que l'obligation du chant grégorien a encore accru la crise des chantres.

« Quant à recommander officiellement la généralisation de la musique mécanique dans les cas où défaille la musique humaine, nous verrons... un peu plus tard. Nous attendons les directives de Rome... »



D'où partent les initiatives prises par certains curés de campagne ?

D'un centre de diffusion qui fonctionne à côté de l'autorité diocésaine, et, je crois, avec sa bienveillante sympathie.

Une œuvre a été constituée sous le nom de Conservatoire de Stéréophonie sacrée, sous la direction d'un Procureur du clergé, M. le Marquis de Palmaro.

« La Sacrée Congrégation des Rites, m'expose M. de Palmaro, a interdit l'usage du gramophone pour le chant liturgique — même grégorien — des parties de la messe, des chants, des hymnes et des cantiques.

« Suivant la volonté très sage du Saint-Père, le chant à l'église n'est pas un concert : il est, avant tout, la participation active du peuple fidèle à l'unique liturgie célébrée en commun par le prêtre et l'assemblée chrétienne.

« Remplacer la voix du peuple fidèle par un instrument mécanique, c'est transformer l'église en un théâtre. Le culte est une affaire d'âme et non de mécanique.

— Mais l'orgue ? objectai-je. L'orgue qui, dans certaines églises, est actionné par des rouleaux de carton perforé ?

— L'orgue ne chante pas. L'orgue est admis et recommandé par l'encyclique *Divini cultus* comme l'instrument pieux par excellence, l'instrument-roi qui accompagne et soutient le chant des fidèles, prêtres et assemblée chrétienne.

« Aussi, l'orthodoxie chrétienne nous impose cette tactique : en aucun cas, la musique mécanique ne saurait remplacer le chant des fidèles. Par contre, il serait grave, il serait inadmissible de laisser l'église silencieuse, morte et souvent vide. Aussi la musique enregistrée peut-elle parfaitement servir à accompagner le chant des fidèles à l'église, après le leur avoir convenablement enseigné.

« Le disque sacré est pour nous, tout d'abord, un merveilleux instrument d'éducation musicale. Dans son encyclique *Divini cultus*, le Pape recommande expressément au clergé de former des *Scholae* pour l'apprentissage et l'exécution, à l'église, du chant liturgique grégorien, dont l'Ordre Bénédictin est le gardien vigilant et le propagateur infatigable.

« Mais comment veut-on que les curés de campagne — qui forment, ne l'oublions pas, l'immense majorité du clergé français — et qui sont souvent chargés, écrasés par le service de deux, trois, quatre et même six et sept paroisses, obligés de courir par tous les temps, de jour et de nuit, de porter les Sacrements aux malades, aux infirmes, aux malheureux, de marier, de baptiser, d'enterrer leurs fidèles répandus aux quatre coins des campagnes — souvent réduits à s'occuper eux-mêmes de leur ménage quand ils n'ont, ce qui est fréquent, ni domestique ni sacristain, — d'enseigner le catéchisme, de former les enfants pour l'éducation scolaire catholique, comment veut-on que ces pauvres prêtres à la soutane verdie trouvent le temps d'enseigner le plain-chant grégorien à leurs enfants et à leurs fidèles et de le faire exécuter correctement aux offices ?

« Et c'est là, tout d'abord, que la musique enregistrée se révèle comme le plus précieux auxiliaire du sacerdoce.



« Nous nous sommes préoccupés de cette œuvre primordiale d'éducation musicale liturgique.

« Il y a quatre ans, nous avons créé une œuvre composée exclusivement de prêtres qui ont nommé un Comité de direction ecclésiastique élu et composé de sept curés et d'un président-procureur responsable vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique supérieure.

« Ce Comité est le Conservatoire de stéréophonie sacrée. Il étudie, vise, contrôle et estampille un répertoire strictement religieux avec l'autorisation des Ordinaires. Il peut donner dans les églises, pendant les offices, l'accompagnement des chants liturgiques, principalement grégoriens, convenablement enregistrés par des maîtrises spécialisées.

« Il a également créé des instruments liturgiques nommés « Te Deum » et construits pour les besoins spéciaux du clergé dans des conditions sévèrement contrôlées et réglementées.

« Notre Conservatoire a, enfin, invité les firmes d'édition phonographiques à réaliser un répertoire religieux plus liturgique et grégorien que polyphonique et théâtral.

« Malheureusement, cet appel n'a pas été, jusqu'ici, entendu. Aussi le Conservatoire de stéréophonie sacrée n'hésitera pas, s'il y est obligé, à enregistrer lui-même le répertoire liturgique qui est nécessaire aux besoins du culte pour l'enseignement et l'accompagnement des chants des fidèles.

« Si les éditeurs ne répondent pas aux demandes du clergé, le clergé se passera des éditeurs !... »

PAUL ALLARD.

La Musique de chambre et le Disque

Le disque va peut-être sauver la musique de chambre qui se meurt.

La musique de chambre fut d'abord l'accompagnement, l'accessoire des divertissements princiers du XVIII^e siècle. Issue de la « musique de table » ou de danse, on l'écoutait plus ou moins distraitement tout en soupant, en causant, en jouant aux cartes. Elle ressemblait un peu alors à notre musique de brasserie, au moins quant à son rôle. Songeons à la tâche « domestique » du brave Haydn chez les Esterhazy.

La musique de chambre devint avec Beethoven quelque chose de beaucoup plus sérieux. Elle prit une valeur, un intérêt en soi. C'était une suffisante occupation que de l'entendre, pour laquelle on négligeait tout le reste. Sorte de méditation ou d'raison musicale.

Le talent d'apprécier la musique de chambre, de la goûter comme il convenait, fut dès lors la pierre de touche des connaisseurs.

Au XIX^e siècle, la bourgeoisie s'en empara et en fit un de ses passe-temps les plus relevés. Des groupements d'amateurs se formèrent pour jouer les quatuors classiques. Des associations d'artistes aussi.

Ces quartettistes amateurs, on les a plaisantés. Le fait est qu'ils possédaient souvent plus de bonne volonté que de savoir-faire et qu'ils s'attaquaient témérairement à des difficultés bien au delà de leurs moyens. Pour ma part, je leur rends hommage. Car ce sont eux qui ont conservé, dans nos provinces si longtemps privées de concerts, le culte de la musique pure. On se réunissait autour d'eux pour les écouter, les soirs d'hiver, dévotement, et on saisissait tout de même quelque chose de la beauté des œuvres qu'ils écorchaient un peu, mais d'une foi si ardente.

Des quatuors d'artistes, nous en avons beaucoup à Paris entre 1890 et 1914 : une dizaine et plus. Et tous ces groupements donnaient de nombreuses séances, souvent une par semaine durant la saison. Tout le répertoire classique et moderne était passé en revue.

Voilà qui a maintenant à peu près disparu. Plus de quartettistes amateurs. De moins en moins de quatuors d'artistes. Plus du tout ou presque pas de séances de musique de chambre. Le public n'y viendrait guère.